ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	**REFERENCE**	**PAP2023-011-CPC JOLIETTE**
	INTITULE DU POSTE	**Conseiller Pédagogique de circonscription** **Circonscription de Marseille Joliette**
	PLACE DU POSTE	**Circonscription composée d'écoles relevant de l'éducation prioritaire renforcée.** Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale Marseille Joliette 1 rue Maurice Korsec, 13001 Marseille
MISSIONS ET COMPETENCES	**CADRE GENERAL**	Circulaire n°2015-114 du 1/07/2015 publiée au BO du 20 juillet 2015 : missions de conseillers pédagogiques du premier degré. Le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN
	MISSIONS	• Être référent mathématiques (RMC) et suivre des constellations dans le cadre du plan mathématiques. • Assurer un rôle d'aide et de conseils auprès des enseignants (formation continue) • Accompagner les débutants T1, T2, T3 et contractuels • Assurer le suivi administratif et pédagogique des dossiers en E.P.S. (sports terrestres) • Suivre, administrativement et pédagogiquement des dossiers de sorties scolaires avec nuitées (lien avec PASSAN) • Participer aux actions et impulsions inter-degrés avec l'un des 3 collèges de la circonscription (conseil école/collège, conseil cycle 3).
	FONCTIONS	• Accompagner les enseignants (PE néo et titulaires) dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs informations…) et la mise en œuvre des programmes. • Contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenues au plan local, départemental, national. • Apporter son concours à la préparation des collègues qui se présentent à des examens professionnels, tel que le CAFIPEMF ou CAPPEI. • Assurer le suivi des dossiers confiés par l'inspecteur de l'éducation nationale • Représenter l'inspecteur de l'éducation nationale à sa demande
	COMPETENCES	• Disposer de bonnes connaissances des problématiques de l'éducation prioritaire. • Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général. • Être organisé, méthodique, toujours curieux, quant aux innovations pédagogiques et techniques. • Avoir le sens du contact. • Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions • Avoir un excellent positionnement institutionnel • Avoir de la rigueur dans le respect des procédures administratives : intervenants extérieurs, EPS, voyages scolaires • Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	**PRE-REQUIS** **(diplômes ou expérience)**	Être titulaire du CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1er degré et 2nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.
	CONTACT	Martine ANTOINE IEN Marseille Joliette ce.0131308b@ac-aix-marseille.fr